



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

INFOPhyto

Décembre 2019 - Février 2020

Trimestriel - Décembre 2019 - Février 2020 - Bureau de dépôt : 5000 Namur - N° d'agrément : P917211



Rumex: les alternatives aux PPP

p.6

**Des formations pour les entrepreneurs de parcs
et jardins**

p.10

adalia

Le désherbeur électrique

p.4

Sommaire

	Du nouveau chez Adalia 2.0	3
	Le désherbeur électrique	4
	Les alternatives aux PPP contre le rumex	6
	Lauréats Wallonie en Fleurs 2019	9
	Des formations pour les Parcs et Jardins	10
	Cimetières enherbés	11
	La chronique du Docteur GD	12
	Démonstration de machines à Pecq	14
	Colloque Histoire d'Arbres	15



Du nouveau chez Adalia 2.0 !

Bienvenue à Marie, notre nouvelle directrice...

«Depuis le 1er octobre dernier, j'ai l'honneur et le plaisir de remplacer Frédéric Jomaux, bien connu de vous tous, au poste de directeur de l'asbl Adalia 2.0.



Bioingénieur de formation, je peux compter à la fois sur mes expériences en administrations communales et dans le domaine de la recherche appliquée pour aider l'équipe d'Adalia 2.0 à vous accompagner de la façon la plus appropriée vers le 0 phyto et la gestion écologique des jardins et espaces publics.

Dans cette optique, nous sommes intéressés par des retours sur vos besoins afin de vous garantir l'accompagnement qui vous ressemble le mieux. N'hésitez pas à nous contacter !»

Marie André - marie@adalia.be

...et à Frédérick, notre nouveau graphiste

«Après des études en scénographie (décor de théâtre), je me suis lancé dans deux formations en graphisme et multimédia. A la suite de celles-ci, j'ai travaillé dans le milieu de l'édition pour différents magazines. Je m'occupais de la réalisation des dépliants, affiches, catalogues pour la promotion de ces derniers et de la mise en page des articles. Apiculteur passionné, j'ai rejoint l'équipe d'Adalia 2.0 pour travailler à la création de tous les supports de communication qui vous seront utiles.»

Nouvelle technique : le désherbeur électrique

Après le désherbage mécanique et le thermique, une nouvelle technique a vu le jour récemment en France et aux Pays-Bas, le **désherbage électrique**.

Cette méthode n'est pas encore commercialisée en Belgique mais elle est fortement utilisée aux Pays-Bas notamment pour la lutte contre les plantes invasives. En effet, cette technique a l'air de bien fonctionner sur les renouées du Japon, Berce du Caucase et autres plantes à racine pivot. La gestion s'étalerait sur 4 ans avec 4 interventions la première année, 3 la suivante, 2 la troisième et 1 la dernière année. Pour des raisons de sécurité, la machine ne peut pas fonctionner à proximité d'une eau de surface ou juste après une forte pluie.



Le prix commencerait à environ 22000€ HTVA et varie selon le modèle. Ce type de matériel requiert une formation préalable à l'utilisation.



Rumex: les alternatives aux PPP



Bien que le rumex fasse partie des dérogations à la législation en vigueur en matière d'usage des pesticides, nous avons pensé intéressant de vous présenter plusieurs alternatives aux PPP de lutte contre cette plante considérée comme indésirable et qui a tendance à coloniser les bords de route et prairies de fauche.



1. L'arrachage manuel

Bien que laborieux, dans des conditions de sol humide, l'arrachage manuel (sur de jeunes plants le + tôt possible) se révèle relativement efficace. En revanche, lorsqu'ils sont bien installés, les rumex sont délicats à arracher car on arrache généralement la plante sans ses racines ou seulement avec une partie de celles-ci. Pour éviter au maximum toute reprise, le rumex doit être enlevé avec ses racines jusqu'à une profondeur de 12 à 15 cm. L'arrachage de la racine peut s'effectuer avec des outils tels que le fer à rumex ou une fourche.

Cet arrachage doit se faire avant la montée en graines. Ceci, pour éviter une invasion qui peut être très rapide, un plant pouvant contenir + de 50 000 graines !

Après l'arrachage, un paillis épais peut aider à lutter contre la germination de cette plante. Enfin, il est conseillé de brûler les plantes arrachées.

2. La fauche

Pour des surfaces plus importantes, certains ont recours à la fauche, bien qu'une fréquence élevée de fauches soit nécessaire pour arriver à contrôler et épuiser les rumex. Pour être utile, cette fauche devra être réalisée avant la pleine émergence de l'inflorescence. L'impact sur l'épuisement des réserves de la plante sera alors maximum. On empêche aussi les graines de se former et d'arriver à maturité.





3. Le pâturage

Plusieurs études ont démontré que le pâturage des ovins et des caprins aurait un effet négatif sur le développement des rumex. Une alternative intéressante réside dans l'association de plusieurs espèces animales dans du pâturage mixte. Cette technique est expérimentée depuis quelques années à la Section Systèmes agricoles de

Libramont et les résultats semblent encourageants. Les cervidés, les chevreuils et les daims apprécient également les jeunes rumex. Pour plus d'infos, consultez notre fiche technique sur l'éco-pâturage téléchargeable via le lien suivant : <https://www.adalia.be/eco-paturage>.



4. La lutte biologique

Le « scarabé des rumex » (*Gastrophysa viridula*) est un coléoptère dont les larves s'attaquent aux feuilles du rumex. Les nombreuses cicatrices laissées par l'action de ces larves sont autant de portes d'entrée pour diverses maladies. Pour cicatriser, la plante a besoin d'énergie mais celle-ci ne peut plus venir de la photosynthèse, elle puise dès lors dans ses réserves et s'affaiblit progressivement. Cependant, l'affaiblissement remarqué sur la plante attaquée conduirait rarement à la mort de celle-ci.



Crédit photo: Thomas Bresson

(Suite à la page suivante)



Remarques sur la lutte chimique (en dernier recours)

L'AGW du 11 juillet 2013 stipule que le « traitement limité et localisé » contre deux espèces de rumex à savoir *R. crispus* et *R. obtusifolius* est autorisé sous certaines conditions (phytolicence en ordre, produit agréé, Etc.).

Il est cependant toujours bon de rappeler quelques notions par rapport à l'utilisation d'un produit phytopharmaceutique contre les adventices et plus particulièrement contre le rumex.

- Aucun traitement n'élimine définitivement les rumex ; selon Aeby (2005), de 10 à plus de 100 % de repousses de rumex peuvent être présents un an après le traitement.
- Sur le long terme, seule l'intervention sur les causes d'apparition du rumex est efficace.
- Le choix de la matière active utilisée est essentiel .
- Les conditions climatiques et le stade de développement de la plante au moment du traitement sont déterminants afin d'assurer une meilleure efficacité du produit phytosanitaire retenu.
- La nature a horreur des vides : un sursemis, ou la mise en place d'un paillage ou de plantes couvrantes est indispensable pour combler les vides occasionnés par le désherbage réalisé.

La meilleure efficacité d'un traitement chimique est obtenue lorsque le rumex est au stade rosette, avant l'apparition de la hampe florale. Il doit être en période de croissance active (climat favorable à la pousse). Le désherbage doit s'effectuer sur des plantes saines et bien développées (à minimum six feuilles).

Source : Les livrets de l'Agriculture n° 17–Contrôle des rumex, chardons et orties



Concours Wallonie en Fleurs 2019

Pour sa troisième année, le concours « Wallonie en Fleurs » a dévoilé ses lauréats au cours d'une cérémonie de remise des prix organisée ce jeudi 7 novembre à Beez en présence de Luc Noël (Jardins & Loisirs - RTBF). Pas moins de 43 villes, communes et associations locales se sont ainsi vues décerner le label d'1, 2 ou 3 fleurs, portant ainsi le nombre total de villes et villages fleuris en Wallonie à 61.



La Ville d'Andenne a décroché sa 3ème fleur

Depuis maintenant trois ans, le concours « Wallonie en Fleurs » lance un appel à candidatures aux villes et villages de Wallonie qui souhaitent mettre en avant le fleurissement de leur territoire. Cette année, ils étaient 43 candidats, dont 37 villes/communes et 6 associations locales, à être mis à l'honneur pour l'embellissement de leur entité et pour leurs efforts dans la valorisation de leur patrimoine végétal.

Devant un parterre de 150 invités, les lauréats ont reçu lors d'une cérémonie animée par Luc Noël, un label de 1, 2 ou 3 fleurs. Ils sont également repartis avec un chèque-cadeau d'une valeur de 500, 750 ou 1000 euros, à faire valoir auprès des « Artisans du Végétal », des producteurs membres du réseau Horticulteurs et Pépiniéristes de Wallonie.

Pour rappel, l'objectif de « Wallonie en Fleurs » est triple :

- récompenser ceux et celles qui oeuvrent pour l'amélioration du cadre de vie de leurs habitants ;
- valoriser les professionnels du secteur horticole - personnel de terrain et producteurs locaux ;
- promouvoir un fleurissement durable de l'espace public, qui respecte et intègre la nature et la biodiversité.

Des formations pour les entrepreneurs P&J

Durant le mois d'octobre, trois formations sur les alternatives aux pesticides ont été réalisées dans le cadre du renouvellement de la phytolice. Ces formations étaient principalement destinées aux entrepreneurs de parcs et jardins mais des agents des services publics y ont également participé. Deux formations ont été organisées en collaboration avec la Jardinerie Greenbee et la troisième avec la Plaine Chassart. Ces formations ont plutôt bien fonctionnés. Environ 80 personnes y ont participé.



Rappel : envoi des registres d'utilisation de produits phyto pour l'année 2019 avant le 31 janvier 2020 !

Conformément à la législation en vigueur, le registre complété doit être transmis à registre.pesticides.dgarne@spw.wallonie.be.

Si vous n'avez pas pulvérisé en 2019, vous pouvez envoyer le registre avec la mention « néant » et/ou le signaler par mail.

Pour rappel, depuis le 1er juin 2019, dans les espaces publics, il est uniquement permis de pulvériser sur les espèces exotiques envahissantes, certains chardons, certains rumex et pour lutter contre les maladies et les ravageurs dans les serres de production. La pulvérisation doit être utilisée en dernier recours et être effectuée de manière localisée.

Des cimetières enherbés qui se portent bien !

La végétalisation des allées est de plus en plus appliquée dans les cimetières wallons. Or, le principal frein à cette technique est la crainte de voir le cimetière devenir boueux après de fortes pluies. Pour contrer ce problème, l'alternative proposée est de laisser une couche de graviers de 5cm maximum afin de garder une assise stable et de permettre le passage des véhicules.

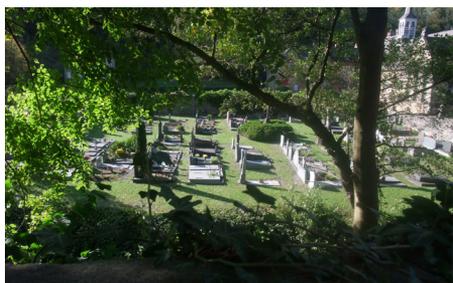
Si vous ne souhaitez pas passer par la végétalisation des cimetières, certaines machines de désherbage ont fait leurs preuves et ont une efficacité satisfaisante.



Cimetière de Mettet



Cimetière de Gelbressée



Cimetière de Marche-les-Dames



Chronique du Docteur GD



Cher Docteur GD,

C'est de mon lit d'hôpital que je vous écris cette lettre. En effet, il y a environ une semaine, ma charmante épouse n'arrêtait pas de se plaindre car des sal..... d'herbes envahissaient le trottoir de notre belle bicoque ! Des herbes au mois de décembre, vous vous rendez compte ! Vive le réchauffement climatique ! Etant donné qu'elle me cassait les pieds (mon épouse hein pas les herbes) avec cela depuis 15 jours et que j'avais déjà épuisé mon stock d'aspirine, d'alcool et de stupéfiants pour survivre, je décidai de prendre les choses en main.

Ecoutant souvent le poste tv et ayant entendu que nous ne pouvions plus mettre de glyphosate pour désherber, je cherchai d'autres alternatives. Et là, bingo, je trouvai le remède miracle ! Un petit peu d'eau de Javel, de vinaigre, de sel, un reste de bidon d'essence et en avant Guingamp ! Je sortis sur mon trottoir, tout content (mais pas cocu) et je commençai à l'asperger avec cette mixture providentielle. Et là, alors que j'étais en train de pulvériser mon trottoir, un vieux gâteux avec un drôle de chapeau commença à me courser en essayant de me taper avec sa crosse. Il était accompagné d'un personnage rempli de suie qui essayait de me flageller avec son martinet ! Alors que j'étais en train de battre le record du 100 mètres et que je commençai à les semer, un âne diabolique surgit des buissons et me mordit au mollet. Je parvins néanmoins à m'extirper et à me réfugier dans le troquet du coin !

Docteur, je ne comprends pas d'où est venu cet excès de violence, pourriez-vous m'éclairer.

Merci.

Mr Noël



Cher Monsieur Noël,

Il faut croire que les Saints et les équidés sont sensibles au domaine environnemental. Mais leur intervention, bien que brutale est tout à fait justifiée. En effet, le vinaigre, l'eau de Javel et l'essence sont bien entendu interdits pour désherber.



En effet, le vinaigre est reconnu comme bactéricide et fongicide et l'eau de Javel n'est pas agréée comme désherbant. Pour ce qui concerne le sel, il est uniquement agréé comme fongicide et insecticide. Vous pouvez par contre en utiliser pour déneiger mais il faut en utiliser avec parcimonie car le sel a des impacts négatifs sur la flore. Il est dans ce cas conseillé de privilégier des plantes résistantes au sel comme l'acchilée millefeuille, le géranium magnificum ou la rose de carême .

J'espère sincèrement que vous serez vite sur pied et que cette morsure disparaîtra assez vite.

Je vous souhaite déjà d'excellentes fêtes de fin d'année.

Votre dévoué Docteur GD

Démonstration à Pecq

Le 8 octobre, les conseillers techniques ont organisé en collaboration avec la commune de Pecq une matinée sur les alternatives aux pesticides. La première partie de la matinée était consacrée à deux présentations parlant respectivement des alternatives aux pesticides de manière générale et de l'éco-pâturage. La thématique de l'éco-pâturage a été présentée par la Ville de Mouscron, précurseur dans le domaine.



La deuxième partie se voulait plus pratique et était consacrée à des démonstrations de machines de désherbage. Les participants ont ainsi pu se rendre compte de manière concrète des différentes techniques et de leur fonctionnement. Pour ce faire, nous avons pu compter sur la présence des firmes suivantes : Hilaire Van der Haeghe, Rajo et Pivabo. Au total, 60 personnes ont participé à cette démonstration. Ensuite, les participants se sont rendus à l'administration communale pour poursuivre la discussion autour d'un sandwich.



Histoire d'Arbres : retour sur le colloque



Durant deux jours, HISTOIRE D'ARBRES a réuni au Wallonia Conference Center Mons une vingtaine de spécialistes mondiaux des arbres en milieu urbain. Un événement unique qui visait à rassembler les professionnels du secteur arboricole autour de cette thématique plus que jamais d'actualité.



Organisé dans le cadre de la « Semaine de l'arbre » 2019, HISTOIRE D'ARBRES avait pour objectif de répondre de manière pertinente et innovante aux problématiques liées à la gestion du patrimoine arboré.

Lors des conférences, des experts belges, français, suisses et canadiens ont abordé différentes facettes des arbres urbains: leur intérêt pour l'homme et la nature, la conception des aménagements afin de favoriser leur développement harmonieux, les points importants à prendre en compte lors de la plantation, l'importance d'une bonne taille et les différents moyens d'assurer leur protection. Le programme incluait également des cas concrets en Wallonie et à l'étranger.

Gestionnaires publics ou privés, chercheurs, étudiants, architectes paysagistes, techniciens, grimpeurs arboristes : tous ont répondu présents pour assister à ce rendez-vous incontournable pour les acteurs de la filière arboricole.

Évènement expert qui se voulait convivial, Histoire d'Arbres proposait en parallèle un salon professionnel et associatif afin de favoriser les échanges entre participants. L'occasion également de présenter tout le panel des outils, produits et techniques couramment utilisés lors de la plantation, le suivi et la conservation des arbres, sans oublier de mettre en avant le travail des pépiniéristes et des architectes paysagistes.

Les actes du colloque sont désormais disponibles sur www.histoiredarbres.be



InfoPhyto

ADALIA_{2.0}

adalia

Equipe des conseillers techniques
« zéro pesticide » :

- Thibaut Mottet : 0483/44.00.94
thibaut@adalia.be

- Tiffanie Frenkel : 0486/36.07.30
tiffanie@adalia.be

Comité de rédaction/Editeur responsable
Thibaut Mottet et Tiffanie Frenkel

Remerciements :

Le comité de rédaction remercie chaleureusement l'équipe du Parc
Naturel Hautes Fagnes-Eifel pour la traduction en Allemand

